

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
SUISSE NORMANDE**

15, Rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 18 FEVRIER 2009 A 20 HEURES
SALLE DES FETES DE SAINT LAURENT DE CONDEL**

Date de la Convocation : 2 Février 2009

Date d'affichage : 27 Février 2009

L'An Deux Mille Neuf le 18 Février à 20 Heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT LAURENT DE CONDEL sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Denise BOUIN, Monsieur Alain PUYOO, Monsieur Daniel SIMON, Monsieur Jacques LEGROS, Monsieur Roger BAILLIEUL, Monsieur Pierre MONY, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Roger SURIRAY, Monsieur Renny PERRIN, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Michel BAR, Monsieur Michel VALLEE, Madame Christelle AUBRY, Monsieur Michel LEMUNIER, Monsieur Michel HUARD, Monsieur Daniel MARGUERITE, Monsieur Charles RABACHE, Madame Laurence SERRURIER, Monsieur Joseph PITEL, Madame Annick LECOUSIN, Monsieur Claude DUBOIS, Monsieur Marcel EUDES, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Pascal MARIE, Monsieur Jean Marc ERNATUS, Monsieur Guy LERICHE, Monsieur Serge BEAUNIEUX, Madame Annie BAILLIEUL, Monsieur Gérard LETOT, Monsieur Jérôme GAUMER, Monsieur Gilles BUSNEL, Monsieur Léonce MOTTIN, Monsieur Jean Claude LECLERC, Monsieur Daniel LEPOULTIER, Monsieur Guy ANNE, Madame Virginie CORBIN, Monsieur Christian de COURSEULLES, Madame Roselyne LELANDAIS, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Gérard VALENTIN, Madame Marie Christine LENEVEU, Monsieur Serge DESCHAMPS, Monsieur Jacques BEZIADE, Monsieur Louis QUIRIE, Monsieur Vincent GAUTIER, Monsieur Jean Luc PARIS, Monsieur Antoine CASTILLON, Monsieur Daniel MOREL, Madame Janine HUC, Monsieur Louis CORBIERE, Monsieur André IVON, Madame Madeleine REIGNER, Monsieur Didier LAUNAY, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Gilbert MARGUERITE, Madame Marie Thérèse BOURDON, Monsieur André QUINDRY, Monsieur Guy LEBLANC, Monsieur Alain LIARD, Monsieur

Jérôme LELONG, Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Pierre MOREL, Monsieur Daniel GANDON, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Michel DURAND, Monsieur Bernard SAUVAGE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Madame Lydie LEROUXEL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Guy MEUDEC, Monsieur Christophe CARRANO, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Annick ORIOT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Gilbert PIGREE, Madame Sylvie RIVOGNAC, Madame Delphine TASTEYRE, Madame Paulette ROUSSEAU, Monsieur Claude BOUILLET, Monsieur Philippe ANGUE, Monsieur Théophile LECERF, Monsieur Thomas MAUNY, Monsieur Michel GALLET, Madame Nicole LETONDEUR, Monsieur Claude WEBRE, Monsieur Jean Christophe LETAVERNIER, Monsieur André AUBIN, Monsieur Jean Philippe MUZARD,

Le Président avant d'ouvrir sa séance, remercie Monsieur Louis CORBIERE Maire de Saint Laurent de Condel et son Conseil Municipal pour l'accueil dans cette salle des fêtes.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2008

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2008 a été transmis à chaque délégué, il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Monsieur Chandelier remercie Delphine TASTEYRE pour avoir été secrétaire de cette séance du 11 Décembre 2008. Du fait de l'absence de Madame TASTEYRE, Monsieur Michel BAR accepte d'être secrétaire de séance pour cette réunion du 18 Février.

A l'unanimité des membres présents les délégués adoptent le compte rendu du 11 Décembre 2008.

FINANCES ADMINISTRATION GENERALE

La Commission des finances et administration Générale s'est réunie le Mercredi 4 Février et a étudié les points ci-après, présenté au conseil par Monsieur Joseph PITEL, Vice-président.

Auparavant Monsieur JOUVIN Trésorier, félicite le personnel de la Communauté de Communes pour le travail réalisé en lien avec les permanents de la Trésorerie.

Monsieur Chandelier remercie Monsieur Joseph PITEL et les membres de la Commission des Finances, pour la préparation et le contrôle des comptes de la Communauté.

1° Comptes Administratifs 2008

Il est donné lecture des comptes administratifs 2008, Budget par Budget, (voir en annexe), ces comptes exécutés sont, l'un après l'autre soumis au vote

| Budget Général | |
|---|------------------|
| Déficit d'investissement | 460 299.86 |
| Excédent de fonctionnement | 785 468.31 |
| Excédent de clôture | 325 168.45 |
| (deux sommes importantes sont à soustraire de ce Résultat), participation Arvin Méritor | 100 000.00 |
| Affectation en fonds de réserve | 173 618.00 |
| Soit résultat | 51 550.45 |

Le Compte Administratif « Budget Général » est adopté à l'unanimité

| Budget Centre Aquatique | |
|--------------------------------|--------------------|
| Déficit d'investissement | 28 241.43 |
| Excédent de fonctionnement | 43.13 |
| Soit résultat | - 28 098.30 |

Monsieur Guy ANNE, A quoi correspond la somme de 10 000 Euros

Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, à des pénalités pour perte d'exploitation, pour le moment la procédure est en cours.

Le Compte Administratif « Centre Aquatique » est adopté à l'unanimité

Budget SPANC

Excédent de fonctionnement 14 660.51

Soit résultat 14 660.51

Le Compte Administratif « Spanc » est adopté à l'unanimité

Budget Déchets Ménagers

Excédent d'investissement 2 410.39

Excédent de fonctionnement 41 146.73

Soit résultat 43 357.12

(attention au remboursement de GS COMPOST qui reste à recouvrer)

Le Compte Administratif « Déchets Ménagers » est adopté à l'unanimité

Budget Centre d'Hébergement

Déficit d'investissement 10 896.09

Excédent de fonctionnement 13 690.50

Soit résultat 2 794.41

Le Compte Administratif « Centre d'hébergement » est adopté à l'unanimité

Budget Industrie

Déficit d'investissement 718.37

Excédent de fonctionnement 6 200.17

Soit résultat 5 481.80

Le Compte Administratif « Budget Industrie » est adopté à l'unanimité

| | |
|---|------------------|
| Soit résultat sur l'ensemble des budgets | 89 745.99 |
|---|------------------|

Contrairement à certaines Communautés voisines en difficultés, la situation financière de notre Communauté est satisfaisante, l'état de la dette fait apparaître une annuité d'emprunt, tous budgets confondus, en valeur au 31 Décembre 2008 à 169 598.25.

L'analyse financière faite par Monsieur JOUVIN, fait apparaître une situation d'endettement maîtrisée, sachant que la Communauté dispose d'une certaine marge de manœuvre pour l'avenir.

Les simulations faites par Monsieur Jouvin concernant les recettes de DGF, montrent l'exactitude des réalisations par rapport aux prévisions et fait apparaître une recette supplémentaire importante du fait du passage à la TPU.

EVOLUTION DGF CCSN

| | Simulation (1) | DGF (reçue) | Ecart simul/reçu | Différence N / N-1 | Différence N/2006 |
|------|----------------|-------------|------------------|--------------------|-------------------|
| 2006 | | 351 734 € | | | |
| 2007 | 435 002 € | 453 496 € | 18 494 € | 101 762 € | 101 762 € |
| 2008 | 412 861 € | 466 008 € | 53 147 € | 12 512 € | 114 274 € |
| 2009 | 627 800 € | 641 798 € | | 175 790 € | 290 064 € |

(1) bases 2006

actualisé avec
bases 2008 :
641 798 €

Gain sur 3 ans : 506 100 €

EVOLUTION DGF + dotation de compensation CCSN

| | Dotation interco | Dotation de compensation | DGF totale | Différence N/2006 |
|------|------------------|--------------------------|------------|-------------------|
| 2004 | 334 240 € | 54 074 € | 388 314 € | |
| 2005 | 297 119 € | 54 615 € | 351 734 € | |
| 2006 | 351 734 € | 55 360 € | 407 094 € | |
| 2007 | 453 496 € | 267 709 € | 721 205 € | 314 111 € |
| 2008 | 466 008 € | 270 497 € | 736 505 € | 329 411 € |

Gain sur 2 ans : 643 522 Euros

Pour l'année 2009, la recette de la Dotation globale de fonctionnement pourrait être estimée à 200 000.00 Euros de plus.

ECRETEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE, ETUDE SUR LA MODIFICATION DU PERIMETRE DES COMMUNES d'ESSON et DE THURY HARCOURT CONCERNANT LA ZONE INDUSTRIELLE D'ARVIN MERITOR

Le Président souligne l'incertitude pour les élus de la Communauté de la Suisse Normande comme pour la majorité des Communautés de Communes, concernant la réforme de la taxe professionnelle, depuis l'annonce faite par le Président de la République

S'il y a suppression de cette taxe en 2010, il est indispensable qu'il y ait une compensation intégrale, durable et évolutive. Il faut suivre cette question avec attention. Deux des trois sénateurs du Calvados ont été interrogés sur ce sujet.

Monsieur Jouvin a transmis une note sur la taxe professionnelle à chaque Maire de la Communauté.

Il faut regretter que la taxe professionnelle émanant d'Arvin Méritor soit écrêtée, ce qui représente une perte financière nette de 120 000.00 Euros par an, sachant que le Département apporte une compensation à hauteur de 170 000.00 Euros, somme qui, sinon, s'ajouterait à cette perte.

Une possibilité de modifications des limites Communales pourraient être étudiée, afin que les bases totales de T.P. d'Arvin Méritor soient intégrées à Thury-Harcourt et qu'il n'y ait plus d'écrêtement en raison de la population de la Commune d'implantation.

Ceci est à vérifier techniquement, mais, n'est ce pas trop tard en fonction de la suppression de la TP, annoncée ?

Le Président demande aux délégués s'ils sont d'accord, pour qu'il interroge les Maires et conseillers municipaux d'Esson et de Thury Harcourt à ce sujet.

Après en voir délibéré les délégués présents autorisent le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

Les orientations budgétaires, pour 2009 sont présentées par le Président, budget par budget,

A. ACTIVITES ECONOMIQUES

Ce sera un budget important pour cette année 2009, avec la reprise en gestion du bâtiment industriel de Beauvoir à compter du 1^{er} mars 2009, la construction d'un bâtiment relais pour ADGène et OSI Santé, la gestion des friches industrielles de Thury-Harcourt et Saint Rémy en lien avec l'EPFN.

De plus cette année nous allons aussi proposer de nouveaux services au public dans nos locaux, boulevard du 30 Juin, Passeports Biométriques, Point Infos 14...

L'importance des services au public rendus par notre Communauté de Communes va aller en croissant au cours de l'année 2009 et la demande de nos concitoyens risque d'exploser compte tenu du contexte de crise actuelle. Il conviendra dans l'immédiat (dès 2009) de conforter et renforcer notre équipe chargée d'aider nos concitoyens et de répondre à leurs préoccupations d'ordre professionnelles.

Dans le futur proche, il conviendra de travailler dès cette année à un projet de véritable maison des services publics dans laquelle nos habitants pourront retrouver et s'appuyer sur tous les services actuels et futurs que nous leur offrons. Cet important projet sur lequel travaillent déjà plusieurs de nos collègues pourra constituer l'objet principal du deuxième contrat départemental de territoire que nous devons négocier cette année avec le département.

B. TOURISME ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Il s'agit là pour nous, depuis de nombreuses années, d'une donnée économique majeure qui, grâce à la renommée de la Suisse-Normande, nous permet de créer des emplois et de contribuer à un meilleur fonctionnement des commerces. La crise va freiner le tourisme "exotique" mais n'empêchera pas le besoin de loisirs notamment pour le premier bassin de clientèle que se trouve à notre porte (Région Parisienne et Nord).

Il va donc falloir être encore plus accrocheur, plus incisif et plus convaincant auprès de nos visiteurs.

Notre commission va devoir poursuivre son travail sur ce sujet et va nous proposer à la fois des actions nouvelles dans certaines communes et des recettes nouvelles (le dossier taxe de séjour est notamment bien avancé).

Pour ce qui est des équipements touristiques, les actions entreprises pour le bon achèvement des travaux de notre centre aquatique l'ont été sans faiblesse aucune et en utilisant toutes les procédures que vous m'avez autorisé à utiliser.

Le dernier problème, la résine des bassins, est en cours de règlement et ceci devra être réglé en 2009. Les résultats enregistrés en 2008 (11 mois sur 12) ont été à la hauteur de nos espoirs et notre déficit comparé à celui de nos voisins, est demeuré tout à fait raisonnable.

Nos efforts pour améliorer la gestion du centre d'hébergement portent leurs fruits, vous avez pu le constater.

Nous poursuivons en 2009 nos actions et nos efforts avec la même opiniâtreté en nous efforçant de ne pas modifier profondément nos tarifs.

C. DECHETS MENAGERS

Les résultats financiers sont satisfaisants, vous l'avez vu. Les négociations avec le SMICTOM pour les 12 communes du nord ont été, de façon satisfaisante, menées à leur terme. Les déchetteries ont vu leur accès informatisé pour un meilleur accueil du public. La sensibilisation de nos habitants et de leurs enfants a été efficace.

Les résultats techniques de nos actions sont aussi des plus satisfaisants, et nous placent, sur l'ensemble du département, à une des premières places en terme de résultat.

- Tonnage en apport volontaire (colonnes) = 830 Tonnes
- Tonnage en apport volontaire en déchetterie = 1 714 Tonnes
- Tonnage des déchets collectés en porte à porte = 1 931 Tonnes

2009 sera l'année du maintien et de la persévérance de nos résultats grâce à une communication renforcée et avec un dialogue approfondi avec les différents producteurs de déchets et pourquoi pas l'examen de solutions alternatives plus proches de la réalité et plus équitables.

D. VOIRIE ET SPANC

Crise du pétrole, économies d'énergie et couche d'ozone nous ont fait moins aimer les routes et les voitures. Ce fut un mouvement général dont la traduction a été une forte diminution de la DGE attribuée par l'Etat à nos travaux routiers. Financièrement il nous fallait faire une pause, contribuant ainsi à l'effort financier demandé à tous nos services l'an dernier.

Ces efforts de modération, il nous faudra les poursuivre en 2009 en consacrant nos moyens et ceux de l'Etat sur les axes dont nous avons la responsabilité et qui sont utilisés par un nombre important de nos concitoyens. Nous avons bien progressé dans l'idée que les besoins routiers doivent être traités à l'échelle collective et non pas à l'échelle individuelle de chacune de nos communes.

Quand au SPANC, la première phase est achevée, non sans douleur. Les résultats chez nous, comme dans le département, ne sont pas bons : 80 % des installations examinées ne sont pas conformes et les propriétaires devront engager des travaux pour se mettre en conformité avant 2016. Il nous faudra savoir répondre aux interrogations des usagers et les conseiller dans leur remise aux normes.

E. LE SCOLAIRE

Notre commission poursuit son travail actif dans une double direction : connaissance des structures des gestionnaires d'Equipements scolaires qui sont maintenant pratiquement tous en syndicat scolaire.

Ceci est complété par un examen approfondi de l'organisation des services extrascolaires qui devra se poursuivre en 2009 pour qu'ultérieurement des propositions puissent être faites à notre conseil.

Globalement notre budget 2009 devra poursuivre les efforts de rigueur entrepris précédemment de façon à continuer à renforcer notre indispensable fonds de réserve (pour solutionner des difficultés brutales et soudaines). Les calculs faits par notre percepteur nous annoncent une forte augmentation de la DGF en 2009. Si ceci est confirmé par l'administration centrale nous vous proposerons un budget dont le taux d'imposition de la TPU sera identique à celui de 2008. Par contre si l'administration centrale nous apporte une réponse plus délicate, nous proposerons une augmentation de nos taux correspondant à l'augmentation du coût de la vie.

Le Débat est ouvert sur ce sujet,

Monsieur Jacques COLLIN, Il faut impérativement que la Communauté et l'ensemble de ses élus, s'impliquent sur la voie verte, cette voie est primordiale pour le développement du tourisme à proximité de l'agglomération de Caen.

Monsieur Paul CHANDELIER, Il appartient à l'association présidée par Joseph PITEL d'intervenir vigoureusement à ce sujet. Une étude faite par la société SISTRA, estime une fréquentation de cette voie verte à 350 000 personnes par an.

Monsieur Jacques COLLIN, a le sentiment que c'est la région qui bloque, il tient à préciser que c'est prochainement les élections Régionales, il faudra interroger les candidats sur le sujet.

Monsieur Paul CHANDELIER, Il s'agit d'une priorité du Conseil général dans le Plan Vélo (T Régional) mais le Conseil Régional au titre des transferts semble préférer l'hypothèse d'une réouverture de la ligne de chemin de fer dans un avenir lointain et incertain. La ville de Caen est convaincue de l'utilité de ce projet de voie verte qui permettrait de relier la capitale bas normande aux trois forêts et ce jusqu'à Clécy. Une telle voie verte serait financée à 100% par le Conseil Général

Monsieur Joseph PITEL, une nouvelle étude doit encore être lancée sur la Région, il y en « raz le bol ». Les hommes politiques disent oui, mais ne bougent

pas, 40 passionnés du train bloquent toute évolution pour satisfaire leur violon d'ingre.

Le 16 Mai prochain, sera organisée, une randonnée sur la voie verte, tous les élus et personnes soutenant cette voie verte sont invités à venir pour cette journée de soutien.

Symboliquement du sable va être mis sur un tronçon, afin de montrer notre détermination.

Merci aux élus de Saint Lambert, pour avoir accepté d'annuler la randonnée organisée dans leur Commune ce même jour.

Monsieur Paul CHANDELIER, L'Association compte 800 Membres

Monsieur Gérard LETOT, la voie est t'elle déclassée ?

Monsieur Paul CHANDELIER, Non, à part un tronçon sur la Commune de LOUVIGNY, pour faciliter l'expansion de crues de l'Orne entre Caen et Louvigny.

3° Modification du poste d'adjoint administratif seconde classe

Par délibération en date du 30 Juin 2008 a été créé un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour 24 h semaine avec effet au 1^{er} Septembre 2008,

L'agent recruté était chargé d'assurer :

- l'ouverture de l'Espace Public Numérique à hauteur de 20 Heures semaine,
- le rôle d'ambassadeur de tri à hauteur de 4 heures Hebdomadaire,

Il y a lieu de revoir la définition de ce poste et de le modifier en un poste à 28 Heures semaine, à compter du 1^{er} Avril 2009.

Réparti de la façon suivante :

22 Heures pour le service au public,
6 Heures pour le poste d'ambassadeur de tri.

Une fiche de poste sera établie, par les élus responsables de ces services.

Les élus présents donnent leur avis favorable à la création de ce poste et autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires.

4° Modification des statuts

A) Demande d'adhésion de la commune de LA CAINE

Par délibération en date du 6 Décembre 2008, la Commune de la Caine, a demandé son retrait de la Communauté de Commune « Evrecy Orne Odon » et l'adhésion à la Communauté de Communes de la Suisse Normande.

Il est rappelé les raisons de cette demande d'adhésion à la Communauté de Communes de la Suisse Normande :

La Caine petite commune rurale de 96 habitants limitrophe avec la Communauté de Communauté de Communes « Evrecy Orne Odon » et la Communauté de Communes de la Suisse Normande dont le cadre de vie, l'activité et la sensibilité des habitants sont semblables à la Communauté de Communes de la Suisse Normande.

Plusieurs raisons pour demander cette adhésion :

Les enfants de La Caine sont scolarisés :

- à l'école primaire à travers le SIVU des Coteaux de l'Orne dont une majorité de Communes font partie de la Communauté de Communes de la Suisse Normande),
- Aux les Collèges (les deux collèges étant sur Thury-Harcourt)
- Avec le Ramassage Scolaire (Syndicat Scolaire de Thury-Harcourt, déjà par substitution avec la Communauté de Communes de La Suisse Normande,

Les habitants adhèrent :

- Au réseau d'eau, l'assainissement, les énergies renouvelables (SIVOM de la Vallée d'Hamars)
- Au SPANC (Service public de l'assainissement non collectif) par convention avec la Communauté de Communes de la Suisse Normande.
- A la Trésorerie à Thury-Harcourt,
- A la vie active des commerces, gymnase, cinéma, piscine.

Monsieur Paul CHANDELIER, Cette Commune est à jour, au niveau de sa voirie. Cette commune est géographiquement dans notre Communauté. La Commune de Trois Monts, est plus au Nord que la Commune de La Caine.

Monsieur Jean Marc ERNATUS, faut-il prendre une délibération pour l'adhésion de cette Commune ?

Monsieur Paul CHANDELIER, Oui, il faut que cela soit ratifié par les Communes membres

Madame Annie BAILLIEUL, pourquoi la Commune de La Caine, n'est pas rentrée la première fois ?

Monsieur Paul CHANDELIER, le vote de la Communauté d'Evrecy Orne Odon n'était pas favorable à cette adhésion. Maintenant la demande est argumentée, cette Commune est adhérente à beaucoup de structures nous concernant.

Monsieur Jean Claude LECLERC, La Commune de La Caine, est bien enclavée, et n'a pas d'attraction pour Evrecy Orne Odon.

Monsieur Paul CHANDELIER, je travaille avec le Président du SAEP D'Hamars, et, c'est un interlocuteur compétent et passionné.

Monsieur Joseph PITEL, Il faut approuver ce rattachement, La Caine fait partie du Syndicat Scolaire de la Suisse Normande.

Monsieur Sylvain MOREL, C'est bon pour le maintien de notre groupe scolaire.

Monsieur Jean Marc ERNATUS, Est-ce qu'ils ont changé de Maire ?

Monsieur Sylvain MOREL, le plus important c'est le service aux habitants

Monsieur Roger SURIRAY, à quelle date ce sera effectif ?

Monsieur Gilles BUSNEL, est-ce que la TP de La Caine va être une recette supplémentaire pour 2010 ?

Monsieur Paul CHANDELIER, C'est pour la cohésion du territoire, cette adhésion pourrait être effective en 2010.

Plusieurs hypothèses :

- a) Si la Communauté d'Evrecy-Orne-Odon dit non au retrait et si la Communauté de Communes de la Suisse Normande dit oui à l'adhésion, c'est au Préfet et à la Commission Départementale de Coopération Départementale de se prononcer.
- b) S'il y a oui des deux collectivités la ratification doit se faire par les communes membres des deux Communautés.

Il est demandé aux membres présents de délibérer sur cette adhésion, sachant qu'il sera demandé aux 34 Communes de la Communauté de se prononcer sur le rattachement de la Commune de La Caine.

Après avoir pris connaissance des raisons pour laquelle cette Commune demande son adhésion, les Membres du Conseil Communautaire par :

73 voix pour
et une abstention

acceptent que la Commune de La Caine adhère à la Communauté de Communes de la Suisse Normande à compter du 1er Janvier 2010. Cette décision sera soumise à l'approbation des 34 communes de notre Communauté.

- **B) Le Bureau (article 6 des statuts de la CCSN)**

Actuellement les statuts indiquent :

Le Conseil Communautaire désigne autant de membres que de communes adhérentes et autant de Membres que de Commissions.

- 1 Président
- 8 Vice-Présidents
- 34 Membres

Le conseil communautaire établit un règlement intérieur déterminant le nombre, le rôle et la composition des commissions et précisant les délégations qui peuvent être données par le Président aux Vice-Présidents.

Le Président tient à souligner, que le bureau ne se réunit jamais, 43 Membres c'est bien trop, pour travailler correctement.

De plus, contrairement à d'autres Cantons, aucune réunion n'est organisée pour les Maires du Canton de Thury-Harcourt, la Communauté étant à cheval sur trois cantons

- **Proposition sur la composition du bureau**

Sa composition

Le bureau comprend 15 membres élus, sur proposition du Président.
Composé : du Président, de Vice-Présidents, d'un ou plusieurs Vice-Présidents délégués et de plusieurs membres.

Son rôle :

Etablit les propositions des commissions et harmonise leurs actions.
Prépare et examine toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil Communautaire.
Assure les délégations accordées par le conseil Communautaire selon l'article L5211 al 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition et décide de définir le Bureau de la façon suivante :

***Le bureau comprend 15 membres élus, sur proposition du Président.
Composé : du Président, de Vice-Présidents, d'un ou plusieurs Vice-Présidents délégués et de plusieurs membres.***

5) Mise à jour des Compétences

Il serait possible de profiter de cette modification de statuts pour préciser la prise de nouvelles compétences :

Monsieur Claude DUBOIS, il y a le SCOT en délégation.

Monsieur Paul CHANDELIER, oui Monsieur DUBOIS, vous êtes un de nos délégués au SCOT dont vous êtes le Vice-président.

Compétences services au public

Point Info 14

Espace Public Numérique : -P@t

Accueil des installations pour les passeports Biométriques

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

73 voix pour
et une abstention

d'ajouter aux statuts, les compétences services au public, citées ci-dessus.

Ces modifications concernant les statuts seront soumises aux 34 Conseils municipaux de la Communauté.

6° Règlement Intérieur

Et si cette modification de statuts est adoptée, le règlement intérieur sera revu et pourrait être rédigé de la façon suivante :

CHAPITRE II CONFERENCE DES MAIRES, COMMISSION PERMANENTE, COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Article 7 : Conférence des Maires

La conférence des maires, présidée par le président de la C.C.S.N., est composée des maires de la communauté et se réunit au moins une fois par an. Elle peut en plus se tenir à la demande du président ou d'un tiers des membres qui la compose. Elle est un lieu de libre débat sans pouvoir de décision. Une synthèse des débats peut être établie à l'issue de la réunion.

Article 8 : Le Bureau

Le Bureau de 95 membres est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un ou plusieurs vice-présidents délégués et d'un ou plusieurs autres membres.

Le Nombre de Vice-présidents, de vice-présidents délégués, de membres et défini par décision de l'organe délibérant.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 al 3 et 4 du code général des collectivités territoriales, le président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire.

Il est présidé par le président de la communauté de communes qui le réunit au moins une fois par mois.

Après l'approbation par les Communes sur proposition de la Commission Administration Générale de ces modifications statutaires, le Règlement intérieur dans son ensemble sera soumis lors d'un prochain Conseil Communautaire.

VOIRIE, SPANC

1° Programme voirie 2009 (Demande de Subvention au titre de la DGE)

Le Groupe de travail Voirie a rencontré les élus des 34 Communes lors des visites du 27 Novembre, du 2 et 4 Décembre afin de faire le point des priorités sur les voiries Communautaires.

Et il s'avère, que la première estimation faite a été chiffrée à 700 000.00.

De ce fait :

en raison de l'enveloppe financière et du plafond subventionnable de DGE, qui ne peut excéder 500 000.00 HT, des Communes ayant des travaux de préparation et de pluvial ont repoussé leur programmation en 2010.

Ces éléments ont été soumis à la Commission de voirie le 3 Février qui propose d'inscrire les dossiers suivants, pour cette année 2009 :

| | |
|------------------------|---|
| GOUPILLIERES | -Les Bontards |
| OUFFIERES | -Le Grand Launay |
| SAINT LAMBERT | -Le Bourg à la Vardière et annexes |
| SAINT MARTIN DE SALLEN | -De la rd 134 au hameau du chef du mont |
| | -Fontaine Bouillante |
| THURY HARCOURT | -Côte de Saint Bénin |
| TROIS MONTS | -les trois monteaux |
| CESNY BOIS HALBOUT | -rue de feuguerest |
| ESPINS | -La motte |
| GRIMBOSQ | -Les Vasquies |
| | -Les plates fontaines |
| PLACY | -Les coquerelles |
| ACQUEVILLE | -Le puanc |
| MARTAINVILLE | -Du Val à la bergerie |
| MESLAY | -Les longues Raies |
| CLECY | -Rue A. Delavigne |
| | -rue du stade |
| | -Le grand Béron |
| ST REMY SUR ORNE | -Rue de la Canée |
| | -Rue de la poste |

(Sachant que ces Communes n'auront pas de travaux en 2010)

Monsieur Jean Luc PARIS, comment ont été prises ces décisions d'attribution ?

Monsieur Paul CHANDELIER, les critères sont : (l'urgence, la qualification des voies, la fréquentation de ces voies).

A partir de cet état, le choix est fait par le groupe de travail, c'est un travail compliqué, mais, il faut féliciter Guy BIZET et son groupe de travail.

Madame Denise BOUIN, les agriculteurs de l'extérieur viennent salir et endommager nos routes.

Monsieur Paul CHANDELIER, c'est la nouvelle organisation agricole et l'augmentation de la superficie des exploitations agricoles, l'on n'y peut rien,

Monsieur André YVON, Sur la Commune de Saint Laurent de Condol, au lieu dit « La Fontaine », des travaux ont été réalisés, c'est du gaspillage, depuis tout à disparu.

Monsieur Guy BIZET, C'est du point à temps, qui a été fait par la Commune.

Monsieur André YVON, quoi qu'il en soit c'est du travail très mal réalisé.

L'ensemble de ces dossiers va être présenté en dossier DGE, à la Préfecture, le pourcentage de subvention pouvant être obtenu est dans la tranche de 30 à 40 %.soit : (de 150 000 à 200 000 Euros)

De ce fait la demande de financement qui va être faite auprès de la Commission des Finances va se situer à hauteur de 300 000 à 350 000.00.Euros.

Au vue de ces éléments, le Président à l'unanimité des Membres présents, est autorisé à présenter un dossier de Dotation Globale d'équipement, concernant le calibrage et le renforcement de chaussée à hauteur de 580 065.50 HT.

2° spanc

Sanction administrative

Le diagnostic concernant le SPANC a été réalisé sur l'ensemble du territoire, une synthèse a été remise à chaque Maire.

Certaines installations n'ont pas été visitées du fait que le propriétaire a refusé le contrôle.

Ces personnes ont reçu plusieurs courriers en leur proposant une nouvelle prise de rendez vous, mais volontairement aucun contact n'a été pris.

De ce fait il est proposé :

1) de reprendre la liste de ces propriétaires, et de faire le point Commune par Commune avec les Maires, et suite à cette rencontre, comme la loi l'autorise, de demander le paiement de la redevance de 65.00 Euros en sanction administrative, sans avoir effectué le contrôle.

2) de faire le point Commune par Commune avec les Maires, pour savoir quel propriétaire n'a pas été contrôlé.

Monsieur Claude JOUVIN Trésorier, Les personnes concernées ne vont pas payer spontanément, le Président sera peut être appelé à faire des saisies.

Monsieur Jacques COLLIN, les 65 euros c'est la Communauté, les Maires ne sont pas concernés.

Monsieur Paul CHANDELIER, les Communes ont transféré leur compétence

Madame Denise BOUIN, la liste avait été déjà donnée à la SAUR.

Monsieur Jean MARC ERNATUS, il faudrait que les notaires jouent le jeu.

Monsieur Jérôme LELONG, il y a-t-il beaucoup d'installations concernées ?

Monsieur Guy BIZET, à peu près, 30 % de refus

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide :

73 voix pour
et une abstention

, comme la loi l'autorise, de demander le paiement de la redevance de 65.00 Euros en sanction administrative, sans avoir effectué le contrôle.

Réunion d'information prévue le 3 Mars 2009

Le diagnostic effectué, et pour répondre aux questions que se posent les élus, sur la suite à donner à cette synthèse, il est proposé, en accord avec Monsieur MOULINE du département et Madame BEHR de l'agence de l'eau, d'organiser une réunion des Maires le 3 Mars 2009 à 14 h 30 en la Mairie des Moutiers en Cinglais.

ECONOMIQUE.

Avant de développer les dossiers ci-après, le Président donne lecture des bilans de fréquentation de :

- l' Espace Publique Numérique,
- de la cellule emploi,
- du P @ T

1° Dossier Adgène (Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage)

La Communauté, envisage la réalisation d'un atelier à usage d'activité. Elle s'est d'ores et déjà assurée de la faisabilité et de l'opportunité de l'ouvrage envisagé et a décidé de l'implanter à Thury Harcourt sur la Zone d'activité, conformément à la volonté des dirigeants de cette entreprise.

Conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (articles 3 et suivants), elle a décidé de déléguer à un mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de la représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître de l'ouvrage, dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du présent contrat.

Le Président ou son représentant est compétent pour la représenter pour l'exécution de la présente convention, sous réserve du respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code des marchés publics, et notamment pour donner son accord sur les avant-projets, pour approuver le choix des cocontractants, pour autoriser la signature des marchés, pour donner son accord sur la réception ; la Communauté pourra à tout moment notifier au mandataire une modification de ces personnes.

OBJET DU CONTRAT :

La Communauté de Communes demande au mandataire, qui accepte, de faire réaliser, au nom et pour le compte de la Communauté et sous son contrôle, un atelier à usage d'activité

Elle lui donne à cet effet mandat de la représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires.

Il est toutefois d'ores et déjà précisé que la Collectivité pourra mettre un terme à la mission du mandataire et qu'elle se réserve le droit de renoncer à la réalisation de l'ouvrage, notamment au stade de l'approbation des avant-projets et après la consultation des entreprises (avant l'étape 5 de la mission détaillée ci-dessous).

CONSULTATION

Une consultation concernant ce mandat d'assistance à Maîtrise d'ouvrage a été lancée, trois bureaux d'études ont retiré le dossier et deux sociétés ont répondu. (La Schéma et la S.G.F.).

L'ouverture des plis a eu lieu le Mardi 10 Février 2009.

Et après analyse de ces offres il s'avère que c'est la Société SCHEMA située à Hérouville St Clair qui a été retenue, aux conditions suivantes :

Etape 1 : Organisation et déroulement de la procédure jusqu'au choix du maître d'œuvre : forfait : 5 850.00 ht

Etape 2 : Organisation de la consultation SPS, CT et Assureurs, conclusion et gestion des contrats correspondants, suivi des études APS et APD et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre : forfait : 3 900.00 ht

Etape 3 : Gestion des contrats signés aux étapes précédentes et contrôle de l'exécution des missions correspondantes, suivi des études de projet et de l'établissement du ou des dossiers de consultation des entreprises : forfait : 9 750.00 ht

Etape 4 : Consultation des entreprises, gestion des interventions des divers acteurs et signatures des marchés de travaux : forfait : 3 900.00 ht

Etape 5 : Gestion des contrats de maîtrise d'œuvre, SPS, CT, Assurances et travaux en phase chantier y compris réception des travaux. :

forfait : 13 650.00 ht

Etape 6 : Solde des marchés de travaux, Gestion de la période de parfait achèvement (Levée de réserves, réparation des désordres et mise en jeu des garanties). Solde des contrats SPS, CT, Maîtrise d'œuvre et assurance :

Forfait : 1 170.00 ht

Etape 7 : Remise des comptes au maître d'ouvrage et établissement du décompte général de la convention de mandat

Forfait : 780.00 ht

Le montant total de cette mission est de : 39 000.00 ht

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer toutes les pièces correspondant à ce marché.

2° Gestion de Locaux de Beauvoir à Thury Harcourt

A compter du 1er Mars, les locaux industriels situés rue de Beauvoir à Thury Harcourt et actuellement loués à Arvin Méritor, vont être repris en gestion par la Communauté de Communes.

Situation actuelle :

Ce bâtiment de 3500 m² propriété de la Communauté, est loué depuis 1996 à Arvin Méritor pour un loyer annuel de 32 816.00 Euros, l'ensemble des frais de gestion est pris en charge par Arvin Méritor et chaque année cette société rembourse la taxe foncière, à hauteur de 22 000.00 Euros. pour 2008.

Depuis que Méritor a réduit son exploitation dans ces locaux, quatre unités sont venues sous louer, il s'agit :

-O S I SANTE pour une surface de 140 m² et un loyer mensuel de 475.00 Euros

-ADGENE pour une surface de 280 m² et un loyer mensuel de 922.00 Euros

-BIOCOMBUSTIBLE, pour une surface de 133 m2 et un loyer mensuel de 600.00 Euros.

-CYMARIL, pour une surface de 578 m2 et un loyer mensuel de 2 367.00 Euros.

Situation à compter du 1^{er} Mars :

a) La gestion de l'ensemble du bâtiment va être à la charge de la Communauté (assurances, combustible, consommables, taxes foncières, frais d'entretien ...)

b) Des contrats de location vont être établis entre la Communauté de Communes et les quatre unités que sont Biocombustible, ADGENE OSI SANTE et Arvin Méritor qui souhaite garder 180 m2,

Cymaril quitte les locaux à fin Février 2009, et s'installe dans des locaux privés situés sur la zone d'activité à Thury-Harcourt.

Monsieur Joseph PITEL, Cette reprise en gestion de ce bâtiment, va peser sur nos finances.

Au vue de ces éléments, le Président est autorisé à l'unanimité:

- à signer les contrats de location avec les sociétés OSI SANTE, ADGENE et Biocombustible dans les mêmes conditions que les anciens contrats,
- à signer le contrat de location de 180 m2 de stockage à Arvin méritor pour un loyer mensuel de 738.00 Euros,
- à négocier et à signer tous nouveaux contrats de location pour des unités nouvelles qui voudraient s'implanter,
- à signer tous les contrats qui concernent la gestion de ces bâtiments.

3° Convention « Etape, Aile, Paio, Le Relais »

Dans le cadre du partenariat entre le Pôle Emploi et la Cellule Emploi communautaire, la Communauté s'engage à mettre à disposition de l'Etape, d'Ailes, Paio, Le Relais, un bureau situé 40 Boulevard du 30 Juin équipé d'un téléphone destiné aux entretiens hebdomadaires des demandeurs d'emploi dans le cadre des prestations « cible emploi ».

Le Président est autorisé à signer ces conventions de mise à disposition.

Madame Christelle AUBRY, Quelle est la formation proposée par le P@T ?

Monsieur Roger TENCE, Ce sont des formations suivies par des stagiaires d'organismes de formation qui viennent dans nos locaux. Une étude est en train d'être réalisée, afin d'optimiser au maximum notre personnel et nos locaux dans un souci d'offrir un meilleur service au public et aux demandeurs d'emploi.

Monsieur Paul CHANDELIER, invite les délégués communautaires à aller voir la cellule emploi et l'EPN, pour se rendre compte du travail effectué par les agents.

ENVIRONNEMENT – TOURISME

Monsieur Jean Vanryckeghem remercie les membres des groupes de travail et les membres des commissions pour le travail effectué.

Le Président fait un bilan financier d'Aquasud et du Centre d'Hébergement pour l'année 2008

1° ORGANISATION DU CONCOURS DE FLEURISSEMENT 2009

Le groupe de travail fleurissement et la Commission propose de revoir le déroulement du concours fleurissement et de l'organiser comme suit :

a- Objectif

afin de simplifier le concours, il n'y a plus de classement individuel, seul un classement des communes prenant en compte le fleurissement dans sa globalité sera effectué. (fleurissement de la commune et fleurissement des particuliers)

b- Les communes

Elles seront réparties en 4 groupes selon leur nombre d'habitants au dernier recensement

| | |
|------------|-------------|
| 000 à 200 | 15 communes |
| 201 à 400 | 8 communes |
| 401 à 800 | 8 communes |
| 801 à 2000 | 3 communes |

c- Le jury

il sera constitué de 3 groupes de 4 personnes maximum. La date de passage sera fixée entre le 1^{er} juillet et le 15 août.

d- Le classement

Il sera établi un classement de la commune la mieux fleurie parmi chaque groupe de communes,

e- Grilles d'évaluation

Elles prendront en compte différents critères, d'une part le fleurissement de la commune et d'autre part celui des particuliers, une seule note pour les deux sera retenue.

f- Prix et récompenses

Les communes retenues dans chacun de leur groupe respectif recevront un challenge en dépôt pour un an. Ce challenge remis en compétition chaque année, sera attribué à titre définitif à la commune qui aura été couronnée à trois reprises, pas obligatoirement consécutives.

Toutes les communes recevraient un lot de consolation qui pourrait être un arbre ou un arbuste (s'inscrit dans le cadre du développement durable)

Les prix seraient remis lors d'une réunion intercommunale courant octobre en présence de représentants des communes, du personnel communal et des particuliers.

2° Centre d'Hébergement (rajout d'un nouveau tarif)

Au vue de la demande de certains clients qui fréquentent le Centre d'Hébergement, il est proposé d'ajouter aux tarifs un prix de repas seul à 6 Euros.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'ajouter ce nouveau tarif à la régie.

DECHETS MENAGERS

Le Président fait une synthèse sur la gestion des déchetteries, de la collecte des déchets ménagers et des produits recyclables.

Scolaire

1° Bilan de l'étude

Le groupe de travail en présence des présidents de Syndicat ou de RPI s'est réuni le Vendredi 30 Janvier dernier, le Président fait un point sur cette étude en cours.

Monsieur Gérard VALENTIN, le président remercie la présence des Présidents ou Maires en charge des sites scolaires de la Communauté de Communes de la Suisse Normande.

De cette réunion l'expression de chacun est de privilégier les Hommes et le bâti.

Les Hommes, conservent une gestion de proximité.

Le bâti : la modernisation des Groupes Scolaires est une priorité des responsables qui se heurtent à la charge des investissements à répartir sur les communes. Dans la mesure du possible la prise de compétences partielle pourrait compenser en investissement le désengagement de l'Etat et permettre aux collectivités d'investir avec des charges supportables.

Cette réunion a permis également d'aborder le RASED.

QUESTIONS DIVERSES

Motion Ouest France,

Les élus de la Communauté de Communes de la Suisse Normande ont décidé d'adresser une motion au journal Ouest France.

Les Communes de la Communauté de Communes qui sont sur le canton d'Evrecy ont l'édition de Caen et n'ont pas les comptes rendus publiés sur l'édition Vire Falaise mais sur l'édition de Caen.

Un nouveau découpage est donc souhaité, afin que OUEST FRANCE tienne compte du bassin de vie et non du découpage administratif et fasse paraître tous les articles liés aux Communes de la Communauté de Communes de la Suisse Normande sur l'édition de Vire Falaise.

Deux délégués de plus pour la Communauté de Communes

Suite au recensement, deux Communes, Hamars et Curcy sur Orne, sont passés à une population supérieure à 400 Habitants, de ce fait, ces deux Communes vont élire un délégué titulaire et un délégué suppléant supplémentaire.

Intervention de Monsieur JOUVIN, Trésorier

Lors du dernier Conseil Communautaire, un journaliste a tourné en dérision dans un article de presse, le fait que beaucoup de chiffres ont été donnés aux élus et que certains de ces élus ne semblaient pas y porter d'attention.

Il tient à préciser que les analyses financières représentent un travail important et que les élus sont des personnes responsables qui s'intéressent à ces analyses financières, à un tel point, qu'ils ont demandé pour leur Commune d'effectuer ces mêmes bilans.

Point sur l'Usine Arvin Méritor

Monsieur Chandelier, fait le point sur sa rencontre avec le Directeur d'Arvin Méritor et souligne que dans ces moments difficiles les élus de la Communauté sont solidaires avec le personnel d'Arvin Méritor, dirigeants et salariés.

Guide d'accueil 2009

Pour cette année 2009, les trois structures touristiques du Pays ont édité un guide d'accueil commun, c'est un grand pas pour une unité touristique au niveau du pays.

Téléphonie mobile

Un bilan de la couverture mobile va être effectué auprès des 34 Communes, il est proposé aux élus d'informer le secrétariat de la Communauté de Communes.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00

Le président de la
Communauté de communes

Paul CHANDELIER